



# TIR CONCORDATAIRE

Le concordat suisse des entreprises de sécurité oblige les agents détenteur d'un PPA de faire au minimum 3 tirs obligatoires par an avec au minimum 50 cartouches tirées par session.

Il s'agit d'une instruction de 2h en salle de combat à Dynamik Arms.

Ce cours inclut des exercices de tir, des corrections pour celles et ceux qui ont des problèmes de visée, un rappel à la loi, un test de tir, un carnet de tir prouvant le résultat (signé par l'officier sécurité) ainsi que la photo du résultat du test de tir.

Apprendre dans un cadre sécurisé, encadré par un moniteur de tir diplômé et un officier sécurité.

Reconnu par la police.

**Horaires** : 1130 à 1330 ou 1330 à 1530

**Inscriptions** à [info@acasuisse.ch](mailto:info@acasuisse.ch)



**AGENT-E DE  
SECURITE ARME-E**

**CADRE SECURISE**

**CHF.100.- (PP)**

**LE PRIX INDIQUE  
COMPREND  
L'INSTRUCTION, LA  
SALLE, LE  
MONITEUR**

(HORMIS LA MUNITION ET L'ARME)



**ASS ACADEMIE DE  
SECURITE SARL**

16 Faubourg de Cruseilles  
1227 Carouge  
tél. 022 301 56 25

[www.acasuisse.ch](http://www.acasuisse.ch)